



## **Projet de modification au Règlement sur l'efficacité énergétique** **Foyers à gaz à événement**

### **Résumé de la première consultation canadienne au sujet du projet de Ressources naturelles Canada concernant l'étiquetage et l'essai des foyers à gaz à événement**

Le 19 janvier 2001

EN8422-11-1

Le 10 juillet 2000, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNCan) a publié un bulletin qui indiquait les grandes lignes d'un projet de modification au *Règlement sur l'efficacité énergétique* visant à soumettre les foyers à gaz à événement qui sont importés au Canada ou dont le commerce s'effectue à l'échelle interprovinciale, à un processus d'étiquetage ainsi qu'à des essais et à une vérification.

Il s'agissait de la première communication de RNCan aux parties intéressées à propos du projet de réglementation de l'étiquetage et de l'essai des foyers à gaz à événement.

Plus de 300 personnes, organismes et services publics ainsi que différents paliers de gouvernement ont reçu copie de ce bulletin. Celui-ci a aussi été affiché sur le site Web de l'OEE portant sur le Règlement et envoyé à divers médias spécialisés. La date limite pour commenter le projet de modification était le 15 septembre 2000.

Le présent document comprend un résumé des commentaires reçus, la réponse de l'OEE à ces commentaires et une description des prochaines étapes du processus en cours.

### **Résumé des commentaires**

L'OEE a reçu les commentaires écrits de fabricants, de détaillants et de distributeurs de foyers à gaz à événement, de représentants d'associations manufacturières canadiennes et américaines, de groupes de protection de l'environnement, de services de distribution de gaz et de particuliers.

Les auteurs de la plupart des lettres appuyaient le projet de RNCan d'uniformiser les règles concernant les foyers à gaz vendus au Canada : beaucoup d'entre eux appuyaient fortement l'adoption d'une norme de rendement minimal pour ces appareils afin d'éliminer du marché les produits les moins efficaces. En outre, il a été convenu qu'il était nécessaire d'établir une méthode normalisée pour transmettre aux consommateurs les renseignements portant sur l'efficacité énergétique des foyers à gaz à événement.

Plusieurs répondants ont soulevé des questions liées à la norme proposée qui s'appliquerait aux essais de rendement servant à déterminer la cote d'efficacité. RNCAN a aussi reçu des commentaires portant sur l'étiquette ÉnerGuide proposée. Enfin, certaines lettres exprimaient des inquiétudes au sujet du coût des essais et du court délai pour se conformer à la réglementation proposée.

## Réponses aux commentaires

- *Normes de rendement minimal pour les foyers* : La proposition originale de réglementation des foyers à gaz à évent prévoyait un programme de vérification autorisé (fondé sur la mise à l'essai des foyers selon la norme d'essai de la CSA International) et l'étiquetage ÉnerGuide. Une norme de rendement minimal réglementée n'entrerait pas en vigueur immédiatement. RNCAN propose un délai d'un an après la mise en œuvre du programme de vérification afin qu'il procède à la revue des données obtenues dans le cadre du programme de vérification, en ce qui a trait à la conformité à la norme d'essai CSA P.4.1.

- *Tendances d'utilisation des foyers* : Certains intervenants ont fait valoir que la plupart des foyers à gaz vendus au Canada servaient avant tout à des fins décoratives et que la réglementation de leur utilisation aurait une incidence minimale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. RNCAN croit toutefois que les foyers à gaz utilisés par les Canadiens consomment une importante quantité d'énergie.

Une étude réalisée par RNCAN indique que les Canadiens utilisent plus souvent les foyers à gaz comme chauffage d'appoint et moins qu'un élément décoratifs. Leur utilisation augmente lorsque la température extérieure diminue et lorsque la chaudière ou le générateur à air chaud est en fonction, quoique les foyers à gaz soient un peu plus utilisés pendant les saisons intermédiaires. Des statistiques de l'industrie montrent que plus de 100 000 foyers à gaz naturel sont vendus chaque année et que les tendances qui se manifestent dans les ventes ne présentent aucun signe de diminution. Selon certains chiffres émis par l'industrie, les ventes augmentent d'environ 10 à 20 p. 100 par année.

- *Norme d'essai de rendement* : De nombreuses lettres exprimaient des inquiétudes à propos de plusieurs aspects de la norme d'essai de rendement CSA P.4.1. Voici une réponse à ces commentaires :

- Le projet de règlement obligerait les détaillants à présenter des rapports de vérification sur tous les foyers à gaz à évent importés au Canada ou qui font l'objet d'un commerce interprovincial. De nombreux intervenants ont contesté l'utilisation du mot « détaillant » et demandé des précisions. Un **détaillant** est défini au sens large comme une personne dont l'activité consiste à fabriquer, à importer au Canada ou à louer du matériel consommateur d'énergie obtenu de façon directe ou indirecte auprès d'un fabricant, d'un importateur ou d'un mandataire nommé par ces derniers. Les exigences liées aux rapports des détaillants figurent déjà dans le *Règlement sur l'efficacité énergétique*.

- Plusieurs intervenants se sont interrogés sur la fiabilité des résultats des essais et ont contesté la validité de la norme d'essai. Il y a aussi eu des inquiétudes à propos du coût des essais. Le sous-comité du CSA-International responsable de la norme CSA P.4.1. a abordé la question de la fiabilité lors de sa dernière réunion. Il étudie aussi la question du coût et fera bientôt des recommandations au sujet des façons de réduire l'incidence financière des essais, surtout sur les petits fabricants de foyers à gaz.
  
- Plusieurs intervenants se sont également demandé si les intérêts des fabricants de l'industrie étaient suffisamment représentés au sein du sous-comité de la norme CSA P.4.1. La CSA-International est responsable de la composition du sous-comité. D'après l'information qu'il a reçu, RNCAN a compris que la CSA, qui a reçu de nombreux appels des associations et des entreprises de l'industrie, en reverra la composition.
  
- *Délai de mise en œuvre et d'essai* : Il y a eu des critiques à propos du court délai de mise en œuvre du projet de règlement, du fait que la norme CSA P.4.1 ne sera pas rendue finale à temps pour que les détaillants se conforment à la date limite originale de juin 2001.

RNCAN demande aux intervenants d'offrir leurs commentaires en ce qui concerne le délai nécessaire pour effectuer les essais en vue de se conformer à la norme CSA P.4.1. Le Ministère désire également obtenir des suggestions à propos du type d'aide qu'il pourrait offrir pour faciliter la mise à l'essai et l'homologation des foyers. De plus, les parties intéressées désirent peut-être proposer d'autres approches visant à établir des définitions de modèles qui réduiraient les besoins en matière d'essais.

La date de mise en œuvre du projet de règlement est donc subordonnée à la résolution, par RNCAN et la CSA-International, des questions relatives aux essais et aux rapports, et à la date de publication par la CSA de la version finale de la norme CSA P.4.1.

Il y a lieu de croire que tous les problèmes relatifs à la norme seront résolus en 2001. RNCAN pourra alors annoncer de nouveau son intention de mettre un règlement en place – notamment en ce qui a trait à l'étiquetage et aux rapports sur le rendement énergétique – et établir une date de mise en œuvre.

- *Forme et méthode de l'étiquetage ÉnerGuide* : De nombreux intervenants ont fait part de leurs préoccupations en ce qui concerne l'impossibilité d'apposer une étiquette ÉnerGuide sur un foyer encastré au point de vente, surtout quand l'appareil fonctionne. Ils ont aussi soutenu qu'il serait peut-être difficile d'inscrire une cote d'efficacité sur l'étiquette ÉnerGuide dans les cas où les unités de base présentent plus d'une option d'installation. Enfin, de nombreuses lettres expliquaient que le meilleur mode de diffusion de l'information était les brochures décrivant les produits – comme dans le cas de la cote ÉnerGuide pour les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) – et non pas l'étiquette apposée sur les produits.

RNCan partage l'avis que les brochures décrivant les produits sont le meilleur moyen de communiquer des informations sur l'efficacité énergétique. Cette pratique devrait s'appliquer à tout le matériel consommateur d'énergie. RNCan croit également qu'il devrait y avoir une méthode normalisée pour présenter les renseignements sur le rendement énergétique des foyers à gaz à évent ainsi qu'une explication de la façon dont la cote d'efficacité peut avoir un effet sur le rendement. Il ne croit cependant pas que les objections soulevées dans les commentaires sont concluantes et maintient que l'apposition sur le produit de l'étiquette ÉnerGuide, qui est bien connue, offre les meilleures possibilités d'avoir un effet sur les consommateurs.

RNCan demande une fois de plus aux intervenants de donner leur avis à propos des options viables en matière d'étiquetage. Il continuera aussi d'effectuer des recherches qualitatives et quantitatives sur différentes propositions liées à l'étiquetage et fera, au début de 2001, des recommandations additionnelles en ce qui a trait à la forme et à la méthode d'étiquetage.

### **Prochaines étapes**

RNCan prévoit tenir deux réunions d'une demi-journée à Toronto et à Vancouver d'ici la fin de mars 2001; les lieux restent à confirmer. Ces réunions porteront sur tous les aspects du projet de règlement. Elles permettront au Ministère et aux parties intéressées d'échanger de l'information et de recueillir des données liées à la réglementation.

L'ordre du jour de la réunion sera publié mi-février 2001. Il sera affiché sur le site Web de l'OEE portant sur le Règlement, à l'adresse <http://mcan.gc.ca/reglement>.

Pour se préparer à la réunion, RNCan demande aux parties intéressées de soumettre, par écrit, les questions ou les problèmes qu'elles désireraient aborder. Les lettres doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous avant le **9 février 2001**.

Anne Wilkins  
Coordonnatrice, Programme de cotation et d'étiquetage ÉnerGuide  
Électroménagers et CVC  
Office de l'efficacité énergétique  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth, 18<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Télécopieur : (613) 947-0373  
Courriel : [awilkins@mcan.gc.ca](mailto:awilkins@mcan.gc.ca)